

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**NOTE CONCEPTUELLE SUR LE THÈME ET LES SOUS-THÈMES DE LA
JOURNÉE AFRICAINE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU
DÉVELOPPEMENT LOCAL (ADD) édition 2021**

**THÈME : " LA CONTRIBUTION DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU
PATRIMOINE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES VILLES ET DES
TERRITOIRES AFRICAINS ".**

**Département des Affaires Politiques,
de la Paix et de la sécurité (DPAPS)
Commission de l'Union africaine
(CUA)
Addis Abeba, Ethiopie**

10 juillet 2021

INTRODUCTION

La 33^{ème} session de la Conférence de l'Union Africaine tenue en février 2020 a déclaré 2021 Année de l'UA pour les Arts, la Culture et le Patrimoine, reconnaissant ces derniers comme des leviers pour construire l'Afrique que nous voulons.

La 5^{ème} aspiration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine envisage pour sa part une Afrique dotée d'une identité culturelle, de valeurs et d'une éthique forte, dont le renforcement est un facteur critique pour l'émergence de l'Afrique sur la scène mondiale.

Les arts, la culture et le patrimoine sont au cœur de la construction du sens de l'unité culturelle du peuple africain et de sa conscience de son destin commun. En fait, les Africains ont un sens élevé de l'appartenance à la famille et à la communauté, ce qui leur fait considérer la solidarité et la valeur Ubuntu comme leur ADN. La valeur Ubuntu affirme que "je suis parce que nous sommes, vous êtes parce que je suis". Ce lien intrinsèque entre l'individu et le groupe est à la base du sens de la solidarité qui s'étend à travers l'Afrique comme l'une des valeurs partagées les plus solides du peuple africain.

Les arts, la culture et le patrimoine caractérisent des lieux, des villes et des territoires spécifiques. Cependant, ils contribuent et participent également au patrimoine mondial et à la culture de l'univers, pour lesquels l'UNESCO a développé et maintient un registre du patrimoine mondial. Tout site inscrit au registre du patrimoine mondial de l'UNESCO bénéficie évidemment d'un avantage en termes d'attractivité sur le marché du tourisme. C'est pourquoi de nombreux pays et villes du monde entier s'efforcent de faire classer leur patrimoine matériel et immatériel dans le registre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

En outre, les arts, la culture et les industries créatives font partie d'un marché mondialisé qui représente 2 500 milliards de dollars par an. La contribution des industries culturelles et créatives africaines est en augmentation dans l'activité économique totale du continent avec 20 à 23 milliards de dollars d'exportations annuelles du continent africain, mais cela ne représente que 1% du total mondial de l'industrie.

En déclarant 2021 Année des arts, de la culture et du patrimoine en Afrique, l'Union africaine souhaite que les Etats membres reconnaissent la contribution des professionnels du secteur des arts, de la culture et du patrimoine au développement et au rayonnement du continent africain. Elle souhaite également que l'Afrique prenne la part qui lui revient dans le chiffre d'affaires mondial des industries culturelles et créatives. Elle souhaite enfin que le secteur contribue à renforcer l'estime de soi et la fierté du peuple africain.

CONTEXTE

L'appel des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à considérer 2021 comme l'année où l'accent sera mis sur les arts, la culture et le patrimoine n'aurait pas pu arriver à un pire moment. En effet, au cours de l'année 2020, le monde a

été affecté par la pandémie de COVID-19 qui a touché très durement le secteur culturel. Dans presque tous les pays du monde, les activités culturelles ont été suspendues ou strictement limitées. Le secteur a connu la crise la plus grave de ces dernières années, et cette situation perdure au cours de la première partie de l'année 2021.

Pour tenter de remédier à cette crise, le secteur a accéléré sa numérisation. Des plateformes numériques sont en cours de développement pour accueillir des musées virtuels, des expositions d'art ou de photographie, diffuser des films ou de la musique, ou encore donner des conférences et des cours de formation dans le domaine de la littérature, des arts, de la culture et du patrimoine. À cette fin, une nouvelle infrastructure créative est en cours de développement, qui soutiendra de plus en plus les industries culturelles et créatives, d'autant plus que personne ne sait quand la pandémie sera derrière nous.

Trois éléments doivent cependant être pris en compte pour tirer pleinement parti de cette nouvelle infrastructure créative : la disponibilité d'une infrastructure physique et de paiement pour permettre au contenu culturel et créatif d'atteindre les consommateurs et à ces derniers de le payer ; le développement d'un écosystème d'investisseurs et d'entrepreneurs désireux de développer et de promouvoir la littérature, les arts, les industries culturelles et créatives et le patrimoine ; et un paysage juridique et réglementaire favorable.

L'infrastructure physique se développe rapidement en Afrique, y compris l'infrastructure des smartphones. L'Afrique possède l'un des systèmes de paiement par téléphone mobile les plus populaires et à la croissance la plus rapide au monde. De plus, la nouvelle Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) offre une occasion unique de développer le commerce infra-africain, notamment dans le domaine des plateformes numériques pour commercialiser les produits culturels et créatifs africains. La seule limite à cette dynamique est la faiblesse de l'environnement favorable et réglementaire, qui explique pourquoi l'Afrique reste à la traîne dans ce domaine.

OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DE LA JOURNÉE AFRICAINE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL (JAD).

En juin 2014, les chefs d'État et de gouvernement réunis en sommet à Malabo, République de Guinée équatoriale, ont adopté la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local. Cette Charte est un véritable instrument fédérateur adopté par les dirigeants des États africains au plus haut niveau, en vue d'encourager la mise en œuvre de politiques de gouvernance décentralisée et démocratique dans la gestion des affaires publiques, conformément aux valeurs fondamentales proclamées de l'Union africaine.

Les dispositions de la Charte s'inscrivent donc résolument dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et sont formulées de manière à ce que les politiques définies au niveau continental aient un impact concret sur les populations au niveau des villes et des territoires.

La Charte, dans son article 20 paragraphe 4, institue la commémoration de la Journée africaine de la décentralisation et du développement local (JAD) le 10 août de chaque année. La célébration de la JAD par tous les Etats membres de l'UA est organisée sous l'autorité du Sous-comité de la Décentralisation et du Développement Local du Comité Technique Spécialisé n°8 de l'Union Africaine (CTS no8- UA) comprenant les ministres africains de la fonction publique, du développement urbain et des collectivités locales et de la décentralisation.

Le thème choisi pour la célébration de la JAD est basé sur le thème de l'année défini par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont défini 2021 comme l'Année des arts, de la culture et du patrimoine en Afrique. En accord avec ce choix, le thème proposé pour la célébration de la Journée africaine de la décentralisation et du développement local en 2021 est : " " .

La célébration vise à :

- sensibiliser et informer le grand public ;
- partager les expériences positives et les bonnes pratiques entre les États membres ; mais aussi
- reconnaître et encourager les villes et territoires qui excellent dans la mise en œuvre d'actions remarquables dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine.

JUSTIFICATION ET RAISON D'ÊTRE DES SOUS-THÈMES

Les villes et territoires sont des lieux où la culture, les arts et le patrimoine africains sont censés produire le plein potentiel de la créativité africaine. En réalité, la plupart des villes et territoires africains n'accordent pas une attention suffisante au secteur des arts, de la culture et du patrimoine. Il est rare de trouver des villes africaines qui ont défini et mettent en œuvre des politiques culturelles. Beaucoup n'ont même pas une connaissance claire du potentiel de leur culture et de leur patrimoine. La plupart d'entre elles soutiennent à peine les professionnels opérant dans le secteur des arts, de la culture ou des industries créatives. Malgré les énormes perspectives que représentent les arts et la culture dans les villes africaines en termes de création d'emplois, de valeur marchande ou d'attractivité touristique, peu de villes africaines ont encore compris comment elles peuvent exploiter ce potentiel pour commercialiser leurs territoires. La célébration de la Journée africaine de la décentralisation et du développement local offre donc aux villes et territoires africains l'occasion de réfléchir aux sous-thèmes suivants :

Sous-thème 1 : Utiliser l'art et la culture comme leviers pour l'inclusion sociale et pour la promotion du sentiment d'appartenance et d'unité dans les villes et territoires africains

Sous-thème 2 : Mobiliser l'énergie de la jeunesse pour renforcer la contribution des industries culturelles et créatives à la création d'emplois et au développement durable des villes et territoires africains.

Sous-thème 3 : Développer des activités autour du patrimoine culturel comme moyen de construire l'identité de la ville et de promouvoir l'image de marque de la ville et le marketing territorial.

Les Etats membres peuvent choisir n'importe lequel des trois sous-thèmes pour la célébration ou en aborder deux ou les trois. Compte tenu des contraintes de la pandémie COVID-19, il est recommandé d'envisager la célébration principalement sous un format hybride, avec une partie des activités organisées en ligne. La célébration devrait également être l'occasion de renouveler les relations entre les autorités de la ville et les artistes et professionnels des industries culturelles et créatives, afin de reconnaître leur contribution à la vie de la cité. Un accent particulier devrait être mis sur la contribution des femmes et des jeunes.

Il est attendu des États membres qu'ils soumettent un rapport sur la manière dont la JAD a été organisée, en soulignant le thème et/ou les sous-thèmes retenus, l'agenda des activités menées et le nombre et la qualité des participants à ces activités, ainsi que les conclusions et recommandations adoptées. Ce rapport devra être soumis au plus tard le 11 octobre 2021 au Secrétariat du CTS no8- UA:

Commission de l'Union africaine

Direction de la gouvernance et de la prévention des conflits

M. Issaka Garba Abdou,

Fonctionnaire politique principal de la fonction publique et la lutte contre la corruption

Coordinateur, Secrétariat du CTS no8- UA

Département des affaires politiques.

E-mail : garbaadoui@africa-union.org

Cc : HiwotD@africa-union.org, Kevint@africa-union.org